



Erreur relevé à distance sur compteur d'eau

Par **fapa14**, le **01/01/2012 à 20:13**

Bonjour,

Il y a 4 ans, mon fournisseur d'eau, la société SAUR, a installé sur mon compteur d'eau un système de relevé de ma consommation à distance. Pendant 4 ans, tous les relevés effectués par la SAUR étaient faux et sous-estimaient de beaucoup ma consommation. Il y a quinze jours, la SAUR a relevé manuellement mon compteur et s'est aperçu de son erreur et me réclame la différence de consommation soit plus de 300 m³. L'erreur de relevé provenant de la SAUR, dois-je payer cette différence de consommation?

Merci de votre réponse